



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard  
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes  
Tel : 04 66 76 95 83  
06 07 99 36 85  
Email : [cgt@gard.fr](mailto:cgt@gard.fr)  
Site : [www.cd30.reference-syndicale.fr](http://www.cd30.reference-syndicale.fr)  
Facebook : [cgt cd30](https://www.facebook.com/cgt.cd30)

Nîmes, le 04/11/2020

## RENCONTRE COVID DU 3 NOVEMBRE 2020 ORGANISATIONS SYNDICALES ET ADMINISTRATION

### Présents :

Pour l'administration : Mme Papais (DGARI), Mme Marcq (DRH), M. Pasquet (DRH Adjoint), Mme Terrade (Direction Générale), Dr. Montagut, Dr. Cassagne, Mme Zadi (DEJCS), M. Bonnifet (DGLOG). Hiernard (DRH Relations Sociales),

Pour les organisations syndicales : CFDT – CGT - SUD

- **Point sur la situation sanitaire au CD30**

L'administration nous fait un point de situation dans la collectivité pour la semaine dernière : 26 agents ont été testés positifs – 65 sont reconnus cas contact.

Un CMS est fermé cette semaine.

Dr Montagut nous informe que son service n'assure plus le suivi habituel des agents sauf ceux qui en font la demande. Les consultations ont lieu la plupart du temps en visio.

Il nous fait également part de la surcharge de travail de son service, et particulièrement du secrétariat. La CGT sollicite un renfort de personnel, secrétaires médicales, infirmières si nécessaire. La DGARI propose au chef de service de voir la situation. Le chef de service le refuse nous ne comprenons pas cette position.

### Test anti génique :

Dans le but de pouvoir dépister et isoler les agents très rapidement la CGT demande à l'administration d'étudier la mise en place de campagne de dépistage avec le test anti génique comme le préconise le communiqué du gouvernement du 30/10.

Ce dépistage dont le résultat peut s'obtenir dans la ½ heure peut être effectué par du personnel paramédical.

Les médecins ne sont pas favorables argumentant que ce test n'est pas assez fiable et le manque de moyens dont ils disposent ne le permet pas.

Pour la CGT, même si le taux de conformité de ce test est de 80%, il n'est pas inefficace, aucun test n'est sûr à 100%.

Nous rappelons la règle communément admise par le milieu médical **est tester, tracer, isoler**

### Agents vulnérables :

M. Pissas, Président par Intérim, avait le matin même tranché la question, en confirmant que le décret du 5 mai 2020 (11 pathologies cités) s'applique puisque le dernier (5 pathologies concernés) avait été retiré au mois d'août par le Juge en Référé du Conseil d'Etat.

#### Personnes vulnérables au domicile :

Les mêmes dispositions doivent s'appliquer que lors du dernier confinement.

- **Point sur le maintien des services publics et retours suite aux mesures prises (C. PAPAIS et Y. TERRADE) avec un focus sur hotline, horaires décalés et restauration notamment**

#### Les Archives :

La CGT questionne si une seule journée est suffisante pour répondre aux demandes des professionnels. La DGARI nous assure que oui.

#### **Agents dont le service est fermé :** Archives Musée d'Art Sacré DLL (en partie).

Les missions qui peuvent être télétravaillées le sont.

Sinon l'administration propose à l'agent d'intégrer la réserve départementale à plein temps ou une partie du temps.

Si refus : le personnel est placé en Autorisation Spéciale d'Absence : Fermeture de service.

#### Réserve départementale :

La CGT a insisté sur le fait qu'aucune pression auprès des agents ne soit effectuée par l'administration.

#### Congés et RTT :

Nous demandons également aucune pression de la part des chefs de service pour le dépôt des congés tout en sachant que les congés 2020 doivent être pris avant mai 2021.

La CGT demande de retirer de la note de service de la DGS l'impossibilité aux agents de retirés les congés/RTT déjà posés avant le confinement. **La liberté de prendre ou pas ses congés dans le contexte actuel appartient à l'agent dans la mesure où la continuité du service est maintenue.**

La DRH nous explique qu'elle recommuniquera dans ce sens.

#### Repas :

La CGT demande que soit étudiée la situation des services ne disposant pas de bureau individuel. La DGARI nous dit en avoir conscience de cette problématique et réfléchir à une solution.

#### PC portables et téléphones :

La CGT demande un point sur la mise à disposition de ce matériel. La DGARI nous dit que 400 PC sont disponibles. Le planning de distribution prévu est modifié. Elle demande au personnel de faire remonter les besoins via les chefs de services pour qu'ils soient étudiés par la DISI.

L'attribution des téléphones portables est l'instant arrêtée, faute de moyen pour l'assurer.

#### Formations professionnelles :

La CGT demande à connaître le nombre de formations annulées et le type de formation.

La DGARI nous informe avoir demandé à l'ensemble des prestataires de s'adapter à la visio-conférence. Cependant :

- Les formations ACES sont maintenues (puisque en groupe réduit).
- Les formations CNFPT sont maintenues en présentiel d'autant plus que les concours examens continuent à avoir lieu.
- Les formations Informations Préoccupantes et Informations Préoccupantes Personnes Agées et Vulnérables sont maintenues en présentielle.
- Les formations informatiques

#### Télétravail et organisation de travail :

La CGT dénonce les dispositions disparates mises en place dans plusieurs directions alors que la note de la DGS était claire !!!

La DGARI nous dit recommuniquer très rapidement.

- **Point DGADS :**

Ce point n'était pas particulièrement à l'ordre du jour, le DGA n'était donc pas présent. La DGARI nous informant que le DGADS nous fera une réponse ultérieurement.

L'ensemble des organisations syndicales présentes dénonce la mise en place disparates des organisations de travail (en télétravail comme en présentiel) dans les UTASI. Il en est de même pour l'ouverture aux publics des CMS.

En ce qui concerne les tâches télétravaillables celles-ci sont les même quelques soient le territoire. Il ne nous semble pas nécessaire de demander individuellement aux agents ce qu'ils vont pouvoir faire.

Concernant l'ouverture des CMS : Il s'avère que là aussi des dispositions disparates sont mises en place. L'administration semble le découvrir !!!

Les organisations syndicales demandent une certaine souplesse, les agents étant à même de juger si l'affluence ne permet plus d'être dans le cadre du protocole sanitaire en collaboration avec leurs chefs de services. Les CMS n'ont pas tous le même flux horaire de personnes.

Hotline Social :

Celle-ci fonctionnait la semaine dernière avec 4 agents. Mme Terrade nous disant que l'objectif de l'administration était de faire fonctionner cette dernière avec 12 à 15 agents mais a dû revoir sa copie d'objectif, elle devrait fonctionner avec 7 à 8 agents.

Les organisations syndicales continuent à être unanimes pour que nous favorisions les accueils téléphoniques sur les territoires.

La DGARI nous dit que les CMS sont équipés de standard et qu'il nous est tout à fait possible de gérer les appels pour éviter le basculement à la hotline Elle précise également qu'une formation devait être effectuée sur place pour les utiliser. Nous en sommes ravis !!!!

- **Point sur les collègues**

La direction de l'éducation fait lecture du protocole renforcé Covid que l'éducation a édité. Elle précise que la situation est sous contrôle et qu'aucun établissement n'est sous tension. Pour nous le protocole renforcé n'a de renforcé que le nom, car mise à part l'obligation du port du masque pour les enfants à partir de 6 ans, **il n'y a rien de plus dans tous les autres domaines, il n'oblige en rien !**

Néanmoins les activités induites par ce protocole génèrent une surcharge de travail et donc de l'épuisement.

Conscient de cet état de fait, nous avons à nouveau revendiqué que le service des cantines alterne les repas chauds et les repas froids, comme la possibilité en est offerte par une information du ministère de l'éducation.

Cette proposition permettra d'alléger les charges de travail en matière de restauration et permettra d'affecter les agents libérés sur leurs tâches de nettoyage et de désinfection.

Cette vision n'est pas partagée par la direction de l'éducation et par une élue du syndicat SUD cuisinière dans un collège du département, tous deux nous ayant contesté cette réalité.

Nous avons été étonnés de cette position car cette pratique des repas froids est fréquente dans l'éducation, en effet nous avons tous dans nos établissements fait des sacs repas pour les classes qui partent en extérieur pour la journée.

Nous savons que mettre dans un sac, des frites, une salade, une portion de fromage, un fruit etc est moins chronophage que des repas chauds et toute l'intendance qui suit : plonge, gestion des déchets, nettoyage du réfectoire, etc.

Nous continuerons à poser cette revendication jusqu'à obtention.

Enfin nous avons échangé sur le nettoyage, en effet il semble que dans ce domaine le balayage humide et le nettoyage à l'eau soit une zone d'ombre.

Pour nous il est clair que le nettoyage à l'eau n'a rien avoir avec un balayage humide, les deux actions doivent s'enchaîner dans le processus de nettoyage, nous devons éclaircir cette problématique, car cela a des incidences sur la sécurité sanitaire et la charge de travail.

- **Point sur les EPI : stock et tournées envisagées**

L'administration nous dit n'avoir pas de soucis sur l'approvisionnement des EPI. Les dotations se faisant régulièrement, pour l'ensemble des agents.

Les masques inclusifs ont été reçus et seront distribués aux agents recensés en situation de handicap auditif et à leurs collègues de travail. Les agents d'accueil au public seront également fournis.

Syndicat CGT